



Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Une trentaine de citoyens étaient présents à la rencontre. Le maire rappelle que le déjeuner-causerie prévu le 21 septembre prochain s'adresse aux nouveaux résidents. Le conseiller Denis Royal participera au Rendez-vous Conservation Laurentides 2024 qui se tiendra à Saint-Jérôme le 13 novembre 2024.

Travaux publics – Il a été accepté d'octroyer la construction de trois abris postaux sous un kiosque à GID Construction pour la somme de 130709,33 \$.

Il a été accepté l'achat d'une pompe pour la Station de pompage, au 712, boulevard des Laurentides pour la somme de 39 186,93 \$ à l'entreprise Xylem Canada. Cet achat permettra d'avoir une pompe supplémentaire en réserve advenant le bris d'une autre pompe et afin d'éviter d'en louer une autre à des prix très élevés.

La Municipalité de Piedmont a accepté la demande d'appui de la Ville de Saint-Sauveur pour l'ajout d'un feu de circulation devant l'écocentre et la caserne des pompiers afin de sécuriser la route 364 auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Urbanisme et environnement – Afin d'être conforme au PIIA sur le bruit et de permettre la construction de deux résidences pour personnes âgées (RPA) sur le chemin de la Promenade, le promoteur a déposé un nouveau projet qui prévoit que les bâtiments principaux seront munis de murs et fenêtres dotés d'une isolation acoustique et d'une barrière acoustique d'une hauteur de 3,5 m face à l'autoroute afin de diminuer les bruits. La conseillère Gallant demande le vote. Les conseillers Daneau, Lefebvre et le maire Nadon sont pour alors que les conseillers Bouclin, Vallois et Gallant sont contre parce qu'ils trouvent que ce ne sera pas suffisant, le conseiller Royal doit s'abstenir. Étant donné l'égalité des votes, le projet est rejeté. Le point pourra être remis à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui donnera le temps d'en aviser le requérant. Le maire Nadon informe qu'il faudra donner au promoteur une raison précise pour le refus du permis de construire.

Nomination de trois membres au comité de démolition: Christian Lefebvre, président, Denis Royal, Marival Gallant et Charles Daneau comme substitués.

Le règlement #925-24 est adopté, il vise à interdire l'aménagement de logements accessoires. Comme la Municipalité est en processus de révision de ses règlements d'urbanisme afin de préciser où il sera permis d'aménager des logements accessoires sur le territoire, ce règlement sera révisé sous peu.

Points d'information des conseillers – Madame Gallant demande des précisions concernant les motifs de refus du projet de RPA de la rue de la Promenade et les risques de poursuite qui s'ensuivraient. Le maire explique qu'une réponse doit être présentée à l'entrepreneur sur les raisons qui

motivent la Municipalité à refuser son projet, à défaut de quoi l'entrepreneur pourrait poursuivre les conseillers et la Municipalité. La réponse du maire ne satisfait pas la conseillère.

Période de questions – Un résident s'inquiète de la construction d'un «éléphant blanc» considérant que beaucoup de RPA ont fermé au Québec et demande quel est le plan de la Municipalité advenant cette situation. Le maire lui répond qu'il y a actuellement une demande très forte pour du logement et plus il y aura de demandes pour des RPA, plus les prix vont descendre.

Monsieur L'Espérance de la rue du Ruisseau note une «épidémie de chevreuils» qui mangent tous ses cèdres. Il remet aux conseillers un exemple de pancarte qui pourrait être faite. Il rappelle qu'il ne faut pas les nourrir. Le maire lui demande s'il a des adresses à lui donner afin d'envoyer l'inspecteur.

Louise Descôteaux, chemin des Épinettes, ne croit pas que le mur antibruit proposé par l'entrepreneur de la RPA diminuera le bruit et s'inquiète de l'augmentation de la circulation avec la construction du projet dit de RPA de près de 60 logements sur la rue de la Promenade et que ce projet n'est pas acceptable, car il n'y a pas consensus parmi les citoyens du quartier.

Madame Bourassa du domaine Nord Vallée croit que la RPA n'a pas prévu suffisamment d'espaces de stationnement. Le maire lui répond que le promoteur respecte le facteur de 1,35 espace de stationnement par résidence prévu pour la RPA.

Un citoyen demande combien coûtera l'agrandissement du système de traitement des eaux usées et si les nouvelles constructions pourront y être branchées. Le conseiller Bouclin répond que les étangs sont rendus à maturation de leur capacité d'accueil, mais qu'il reste des capacités restantes (encore 1000 portes pour Piedmont et Saint-Sauveur). Concernant les prix, celui-ci est en analyse présentement.

Monsieur Gingras revient sur les abris postaux, ils trouvent que les frais sont élevés et demandent où ils seront situés? La réponse de l'administration: 100, chemin de la Gare; un autre à l'intersection chemin des Cormiers et 117; et le dernier, à l'intersection du chemin Beaulne et chemin des Frères. Monsieur Gingras voudrait savoir où en étaient les négociations avec les pompiers. Le maire lui répond que celles-ci continuaient et qu'advenant que d'ici la fin décembre il n'y aurait pas d'ententes signées, le contrat serait prolongé temporairement.

Madame Allaire du chemin des Sorbiers s'interroge sur l'endroit où la RPA pourra disposer de sa neige. Le maire répond qu'actuellement les urbanistes de la Municipalité ont identifié des endroits où il sera possible de la déverser, mais que les règlements actuels n'ont pas prévu de clauses à cet effet et qu'il deviendra important d'en ajouter une pour les projets futurs.



Située en Gironde à l'entrée du bassin d'Arcachon (Nouvelle Aquitaine, France) Pilat est de loin la plus haute d'Europe. Pilat qui vient du Gascon signifie tas ou monticule, cette curiosité géologique s'est formée au fil des siècles par le sable charrié par les courants marins en provenance du large. À cela s'ajoute l'effet des vents violents qui transportent des microgouttelettes d'eau et des grains de sable issus des bancs de sable à découvert lors des marées basses.



Cette vallée représente un magnifique écrin où s'insère le Douro; fleuve long de 970 kilomètres qui prend sa source en Espagne. Ce n'est pas d'hier que l'on y produit du vin, puisque les Romains y cultivaient la vigne il y a 2000 ans dans cette région figurant maintenant au patrimoine mondial. Le Douro se jette dans l'Atlantique à la hauteur de Porto; la réputation des vins de Porto n'étant plus à faire.



Ce paysage de Beynac et Cazenac (région de la Dordogne, une heure à l'est de Bordeaux) repose les yeux, si j'ose dire: en ce sens que l'harmonie des pierres et de la végétation dégage une harmonie parfaite si facile à rencontrer dans les vieux pays et hélas si rare chez-nous lorsque l'on parle d'architecture et d'aménagement.